

## T.1 – Troisième partie



Photo J. Laurent

**Les produits  
(bois et liège)**

## 3.1. La ressource ligneuse

### 3.1.1. Les inventaires de l' I. F. N.

La ressource est connue par les inventaires auxquels procède régulièrement l'Inventaire Forestier National (I.F.N.) (Service créé vers 1960 et devenu établissement public en 1993).

La période de retour est de l'ordre de dix ans et un « troisième passage » est en cours, mais ses résultats ne seront complets que dans quelques années. Il faut donc actuellement se contenter des résultats des deux premiers passages, dont la publication est intervenue aux années suivantes :

	04	05	06	13	83	84
1er passage	1976	1973	1977	1977	1975	1976
2e passage	1984	1983	1985	1989	1985	1986

Les résultats sont donnés par petite région forestière ; en outre on peut distinguer aussi selon la classe de pente où se situe le peuplement inventorié : les

chiffres correspondants figurent en annexe dans les tableaux 21a à 21f. Un récapitulatif, par type de propriété, est donné par le tableau 21g.

### 3.1.2. Total régional

Le total régional, avec répartition par classe de pente, s'établit comme suit :

En résumé, il y a donc près de 80 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied et un accroissement biologique annuel de près de 3 millions de m<sup>3</sup>.

Pente	< 15 %	16-30 %	31-70 %	> 70 %	TOTAL
Surface (ha)	338 652	215 280	471 872	80 338	1 106 142
Volume sur pied (M.m <sup>3</sup> )	17,789	12,999	38,248	8,749	77,785
Production (m <sup>3</sup> /an)	885 956	536 127	1 234 911	221 504	2 877 998

### 3.1.3. Répartition par essence

Ci-dessous les accroissements et volumes sur pied, par essence.

On observe que les deux premières essences pour l'accroissement sont le Pin sylvestre et le Pin blanc.

	Surface (ha)	Volume sur pied (m <sup>3</sup> )	Volume par ha (m <sup>3</sup> )	Accroissement annuel (m <sup>3</sup> )	Accroissement moyen (m <sup>3</sup> /ha x an)
Pin Sylvestre	248 418	18 977 906	76,4	643 612	2,59
Mélèze d'Europe	77 371	11 155 270	144,2	235 186	3,04
Pin blanc (Pin d'Alep)	201 971	9 485 625	47,0	446 261	2,21
Chêne pubescent	219 514	9 240 616	42,1	333 028	1,52
Sapin pectiné	19 269	4 680 512	242,9	125 449	6,51
Autres feuillus	39 675	4 277 605	107,8	202 697	5,11
Pin Noir d'Autriche	37 827	4 240 533	112,1	173 884	4,60
Hêtre	42 088	4 216 652	100,2	119 316	2,83
Chêne vert	100 162	2 419 172	24,2	94 736	0,95
Chêne liège	45 967	2 237 907	48,7	66 834	1,45
Pin maritime	39 205	2 105 253	53,4	110 016	2,81
Epicéa commun	7 610	2 030 531	266,8	56 106	7,37
Pin à crochets	13 642	1 696 805	124,4	38 478	2,82
Autres résineux	13 373	1 000 638	74,8	30 714	2,30
<b>Total</b>	<b>1 106 112</b>	<b>77 785 025</b>	<b>70,3</b>	<b>2 676 317</b>	<b>2,42</b>

### 3.1.4. Répartition par département

Abstraction faite des pentes, cette ressource se répartit par département selon les chiffres suivants :

	04	05	06	13	83	84	TOTAL
Volume sur pied (M. m <sup>3</sup> )	21,060	17,373	16,569	3,415	13,969	5,399	77,785
Production (m <sup>3</sup> /an)	750 872	482 926	512 373	184 554	668 655	254 408	2 877 998

Le premier département (en volume et accroissement) est les Alpes-de-Haute-Provence. On note aussi que le Var a un capital (volume sur pied) qui le place au 4<sup>e</sup> rang, alors que sa production annuelle le place au 2<sup>e</sup> rang : il faut voir

là la part importante des jeunes peuplements, en phase de fort accroissement, essentiellement de Pin d'Alep. En distinguant entre feuillus et résineux, ces chiffres donnent la répartition ci-dessous :

	04	05	06	13	83	84	TOTAL
Feuillus volume sur pied	5,922	3,272	2,848	0,880	6,970	2,498	22,390
Feuillus production	245	114	117	50	309	122	957
Résineux volume sur pied	15,137	14,101	13,720	2,534	6,998	2,900	55,390
Résineux production	532	370	396	135	361	132	1 927
Total volume sur pied	21,059	17,373	16,568	3,414	13,968	5,398	77,780
Total production	777	484	513	185	670	255	2 884

Volume sur pied en millions de m<sup>3</sup> / production annuelle en 1 000 m<sup>3</sup> (chiffres détaillés : annexe 21 heures).

### 3.1.5. Répartition selon l'accessibilité

Les catégories ont été définies à partir d'une étude menée en Languedoc-Roussillon, avec des critères d'exploitabilité combinant :

– pente  
– nature du terrain  
et déterminant quatre classes selon le tableau suivant :

Classe	Travaux à réaliser	Distance de débardage	Pente	Nature du terrain
<i>Facile</i>	Néant	< 1 000 m < 200 m	< 15 % 15 – 30 %	non accidenté et portant
<i>Moyenne</i>	Néant	200 1000 m 200 1000 m < 200 m 1000 2000 m	15 30 % < 15 % < 30 % < 15 %	non accidenté et portant accidenté ou mouilleux accidenté ou mouilleux non accidenté et portant
<i>Difficile</i>	Néant	< 200 m 200 1000 m 200 1000 m 1000 2000 m 1000 2000 m > 2000 m quelconque	> 30 % 15 30 % > 30 % < 15 % > 15 % quelconque quelconque	quelconque accidenté ou mouilleux quelconque accidenté ou mouilleux quelconque quelconque quelconque
<i>Très difficile</i>	Câblage, hélicoptage	quelconque	quelconque	quelconque

(Les conditions d'exploitation difficiles ont déjà été évoquées au § 1.3.6.).

En fonction de ces critères, et en regroupant les classes "difficile" et "très difficile" dans une catégorie

"mal exploitable", on aboutit à la répartition suivante :

	04	05	06	13	83	84	P.A.C.A
Production annuelle (1000 m <sup>3</sup> )	777	484	513	185	670	255	2884
Dont ressource « mal exploitable »	521	359	414	38	237	75	1644
Dont ressource exploitable	256	125	99	147	433	180	1240

Grâce à ses conditions d'accessibilité meilleure, le Var dispose d'une ressource annuelle

exploitable supérieure à chaque autre département.



Photo J. Laurent

## 3.2. La récolte

### 3.2.1. Aspects généraux

#### a) Évolution

Son évolution peut être retracée depuis 1955 grâce à « l'enquête annuelle de branche » (E.A.B.) établie annuellement et depuis 1966 par le Service Régional de la Forêt et du Bois avec l'appui, récemment, des services statistiques du ministère de l'Agriculture. Trois catégories seulement sont distinguées :

- bois de feu (commercialisé, c'est-à-dire une faible part du volume consommé),
- bois d'industrie (rondins notamment pour la trituration : pâte à papier ou panneaux)
- bois d'œuvre (sciage, ou déroulage).

Les évolutions de récolte de ces trois productions sont relativement parallèles (cf. annexe 22), avec quelques nuances :

- bois de feu : déclin régulier jusque vers 1977, remontée régulière jusqu'en 1992 : effet du développement du chauffage individuel au bois (cheminées, « inserts »), après le « choc pétrolier » de 1973,
- bois d'industrie : hausse irrégulière jusqu'en 1965,

baisse ensuite sauf petit pic en 1980 – jusqu'en 1981, reprise et hausse en dents de scie jusqu'à nos jours : sans doute faut-il voir là l'effet d'un accroissement de l'approvisionnement régional de l'usine de pâte de Tarascon, rénovée en 1981,

- bois d'œuvre : baisse avec quelques paliers, jusque vers 1985 reprise irrégulière depuis.

Au total, la courbe montrant la récolte tous bois confondus, baisse jusque vers 1979, et remonte depuis : au plus haut, vers les années 1960, la récolte a pu atteindre 850 000 m<sup>3</sup> ; elle est tombée à 350 000 m<sup>3</sup> en 1978 1979 ; elle se situe actuellement aux alentours de 650 000 m<sup>3</sup>. Une tendance au déclin a donc été nettement inversée.

#### b) Répartition schématique par département et par catégorie

Cette tendance peut-être résumée par le tableau ci-dessous, qui indique aussi le poids de chaque département dans cette évolution.

Volume en 1000 m<sup>3</sup>, croissance 1984-1994 en %.  
Part de chaque produit et département dans la croissance totale en %.

	1984	1994	Croissance	Part dans la croissance
Exploitation totale	400	650	63 %	100 %
Bois d'œuvre	160	190	19 %	12 %
Bois d'industrie	140	250	79 %	44 %
Bois de feu	100	210	110 %	44 %
04	120	200	67 %	32 %
05	90	90	0 %	0 %
06	40	50	25 %	4 %
13	30	40	33 %	4 %
83	75	180	140 %	42 %
84	45	90	100 %	18 %

On mesure l'augmentation des parts du bois d'industrie et du bois de feu (pour sa partie « visible », commercialisée) d'une part, celle des départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var (à moindre degré du Vaucluse), d'autre part.

### c) Répartition par nature de propriété

On a analysé le volume moyen vendu entre 1989 et 1995, entre O.N.F. d'une part (domaniales et com-

munes confondues), ventes groupées de l'Union régionale d'autre part, par département.

De la comparaison au volume exploité donné par l'E.A.B. on tire un reliquat qui doit correspondre grosso modo aux ventes consenties séparément par les propriétaires privés.

	04	05	06	13	83	84	PACA
O.N.F.	124	81	44	10	27	34	320
U.R.S.P.F.S. *	10	5	4	13	25	5	62
Autres particuliers	61	4	2	23	94	43	227
Total E.A.B.	195	90	50	46	146	82	609

Volumes vendus ou exploités, moyenne 1989 – 1995 en millier de m<sup>3</sup>.

\* Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers-sylviculteurs.

### 3.2.2. La question du taux de récolte

La récolte (environ 650 000 m<sup>3</sup>) rapportée à la production (environ 2,9 M.m<sup>3</sup>) on aboutit à un « taux de récolte » de 22 % les chiffres annoncés publiquement ont un peu fluctué au gré du chiffre de l'année de 20 % à 25 %.

Le dossier initial du programme « Compétitivité Plus » (voir plus loin) annonçait 27 % en feuillus, 21 % en résineux.

La moyenne française, par comparaison, est annoncée entre 56 et 65 %, selon les sources.

Toutefois, ces chiffres ne tiennent aucun compte des difficultés d'exploitation. Si l'on ramène la récolte (650 000 m<sup>3</sup>) à la « ressource exploitable » donnée dans le tableau du § 3.1.5) (soit 1,240 M.m<sup>3</sup>), on a un taux de récolte de 52 %.

Entre une présentation positive des chiffres (« il reste de la ressource, on doit s'efforcer de la mobiliser ») et une présentation négative (la région qualifiée comme « le mouton noir » de la forêt françai-



Photo L. M. Duhen



Photo R. Schiano

se), il doit y avoir place pour une prise en considération objective des spécificités de la région (relief en premier lieu) conduisant à expliquer son rang de classement parmi les autres régions et à relativiser le mauvais rang observé.

### 3.2.3. La faible valeur des produits

a) On est par contre obligé de noter qu'au total bois de feu et bois d'industrie, c'est-à-dire les catégories les moins chères, représentent en volume près de 70 % du volume commercialisé.

À titre de comparaison, au niveau France entière, ce chiffre est de 40 % (contre 60 % de bois d'œuvre).

b) La valeur des produits après exploitation (abattage et débardage, donc vendus bord de route) n'est peut-être pas sensiblement différente – à catégorie comparable – de celle du reste de la France.

Mais il y a une absence presque totale de bois des essences et catégories supérieures, rémunératrices, que sont :

- les chênes à tranchage ou sciage,
- les gros feuillus précieux (frêne, merisier).

Au total la valeur de la production de l'exploitation forestière (bois bord de route) peut être évaluée pour 1995, hors bois de feu, à :

- PACA: 130 MF pour 480 000 m<sup>3</sup>, soit 270 F/m<sup>3</sup>
- France: 10,7 Md F pour 33,5 M.m<sup>3</sup>, soit 320 F/m<sup>3</sup>

Le bois de feu déclaré représenterait en valeur bord

de route -: 20 MF pour PACA, 250 MF pour la France entière, pour respectivement 200 000 m<sup>3</sup> et 2,5 M.m<sup>3</sup>.

c) Mais ces valeurs incluant les coûts d'abattage et débardage, qui sont généralement plus élevés en PACA en partie à cause des conditions plus difficiles (relief, faibles volumes unitaires), il est facile de comprendre que la valeur résiduelle valeur du bois sur pied – versée aux propriétaires quels qu'ils soient (particuliers, communes, État/O.N.F.) est sensiblement plus faible dans la région.

On doit évoquer aussi les contraintes qui sont (ou qui pourraient réglementairement être) imposées au titre de la D.F.C.I. (élimination des rémanents au bord des routes notamment), lesquelles peuvent aussi grever les coûts d'exploitation.

d) On peut mentionner la présence de bois mitraillés, issus des combats de 1944-1945, dans la vallée de la Roya (06).

### 3.2.4. Quelques productions spécifiques

Dans la concurrence avec les autres régions (ou pays) certaines productions sont au mieux comparables aux autres, mais parfois handicapées par des formes ou dimensions moins avantageuses: il en est ainsi des bois blancs (Sapin, Epicéa), de la plupart des pins (Pin sylvestre, Pin d'Alep, bien que tech-

nologiquement assez comparable au Pin maritime, Pin noir).

Par contre quelques essences sont technologiquement très intéressantes :

– Cèdre : qualités de conservation, couleur agréable, image forte. Mais les faibles quantités offertes empêchent la création d'un marché dynamique,

– Mélèze : 60 % de la ressource française est en PACA, les autres provenances (Pologne, Russie) rivalisant difficilement avec elle. Il possède les mêmes qualités que le cèdre, mais les volumes très supérieurs ont créé une utilisation traditionnelle en construction (chalets, bardeaux de couverture, menuiserie...) et permettent de développer un marché,

– Pin Cembro : il est propre à être sculpté, et est traditionnellement utilisé par les ébénistes et artisans du Queyras (05). Mais il s'agit d'un débouché portant sur d'assez faibles volumes,

– Pin à crochets : il se prête également à de nombreux usages, dont la sculpture,

– employés en bois de feu, chêne pubescent et chêne vert possèdent, du fait de leur densité, des qualités de tenue qui paraissent sensiblement supérieures à celles des autres chênes, et pourraient être un argument de vente,

– de façon plus spécifique encore, il semble que les qualités esthétiques du chêne vert pourraient être valorisées, notamment dans de petits sciages (parquets mosaïque par exemple),

– certains petits bois exclusivement méditerranéens (arbousier, cade) ou répandus localement (if, buis) pourraient de même trouver des emplois particuliers valorisants.

### 3.2.5. La desserte

#### a) La desserte routière

Aucune vue détaillée de la desserte forestière n'est possible au niveau régional. En effet, seul le département des Alpes-de-Haute-Provence dispose d'un schéma de desserte, réalisé par la D.D.A.F en 1991 (celui des Hautes-Alpes, datant de 1978, est dépassé). Sur les départements littoraux, la desserte est d'abord à finalité D.F.C.I., mais n'a pu être décrite dans les SDAFI (cf. § 2.4.8.).

On peut noter que les programmes PIM ont inclus une forte proportion de travaux routiers ou de résorption de goullets d'étranglement, sur les voiries communales ou départementales, (20 à 57 % du budget).

Les autres programmes européens (P.D.Z.R., P.D.R.) sur un territoire moins vaste, à une échelle plus restreinte, ont permis quelques créations.

Un bilan des investissements ainsi réalisés a été fait, par département, avec la synthèse régionale ci-après :

Programme	Montant (F)	Piste D. F. C. I (km)		R F ou chemin d'exploitation		Goullets (U)
		Création	Amélioration	Création	Amélioration	
P.I.M. 1987-1988	62 785 523	279	203	347	153	72
P.I.M. 1989-1992	91 742 816	240	206	456	348	56
P.D.Z.R. 1990-1993	14 610 000	0	0	79	62	16
P.D.R. pie (1995-1996)	12 671 930	0	0	84	55	6 ponts
C.F.M. 1993-1995	16 900 853	68	241	6	21	0
Contrat de Plan	7 709 500	0	8	37	48	2 ponts
Hors C.P.E.R.	2 684 000	0	0	18	6	1 pont
Autres	1 394 750	7	17	4	0	0
<b>TOTAL TOUS PROGRAMMES</b>	<b>210 499 372</b>	<b>593</b>	<b>675</b>	<b>1 031</b>	<b>692</b>	<b>134 + 9 pts</b>

Une analyse faite dans deux départements (Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) a montré que les maîtres d'ouvrages bénéficiaires de ces crédits ont été d'abord des communes puis l'O.N.F. (forêts domaniales), ensuite les Conseils Généraux (goulets), et à un moindre degré, les particuliers, mais ceci reflète en partie le poids des forêts publiques dans ces deux départements.

Ceci étant, la tendance est plus à l'amélioration des réseaux de desserte qu'à leur extension, ceci pour plusieurs raisons :

– moins de crédits,

– dommages importants causés aux pistes par les intempéries (Alpes-de-Haute-Provence),

– pistes d'exploitation ouvertes rapidement, largeur insuffisante, lacets difficiles, trop forte pente, dangereuses, portance du sol ou stabilité insuffisante,

– normalisation des pistes D.F.C.I. pour permettre l'accès de véhicules de gros gabarit dans de bonnes conditions de sécurité et rapidité, dans les lieux jugés prioritaires,

– résistance d'une partie de l'opinion publique à l'ouverture de nouvelles pistes en forêt, surtout lorsqu'il existe des pistes qui marquent encore fortement le paysage,

– leçons tirées de l'expérience acquise, tout au moins en D.F.C.I., montrant que certaines pistes ne répondent pas aux besoins.

La desserte routière est aussi affaire de voirie publique, notamment départementale. À ce sujet, on doit évoquer les graves difficultés que posent aux transporteurs de bois les limitations de tonnage édictées en général par les Départements, qui interdisent pratiquement la circulation des grumiers sur

	04	05	06	13	83	84	PACA
1987	27	22	17	16	26	13	121
1990	49	39	24	29	96	35	272
1993	78	33	28	26	132	36	333
1996	106	35	32	28	135	36	372

Après 1987, on peut mesurer les effets du décret de 1986 réglementant l'accès aux fonctions d'entrepreneur de travaux forestiers (cf. d) page suivante), les candidats refusés ayant souvent choisi le statut d'exploitant forestier, d'accès plus facile.

Toutefois on peut dire que le nombre des entreprises d'exploitation forestière a au moins doublé depuis 10 ans.

Cette augmentation très importante est due presque

certaines tronçons et donc l'accès à certains massifs; c'est le cas notamment dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes.

#### b) Les autres modes de desserte

La desserte par câble est devenue anecdotique, car il n'y a plus d'équipes permanentes de câblistes dans la région. Quelques exploitants ont cependant encore la mémoire de cette pratique, et des contacts avec des équipes italiennes qui peuvent venir occasionnellement.

Le débardage par des animaux est aussi allé en diminuant, les dernières équipes muletiers, contribuant au débardage de rondins de trituration (entreprise PIROLA) étant difficiles à renouveler (personnel d'origine portugaise, mulets espagnols).

Un entrepreneur de travaux disposant de chevaux lourds (comtois) exerce par contre depuis dix ans dans les Alpes-de-Haute-Provence.

L'hélicoptère n'est utilisé que de façon très ponctuelle, son coût n'étant pas en rapport avec le prix moyen des produits à transporter.

Les goulottes en plastique, qui permettent de faire glisser les petits produits (rondins de chauffage ou trituration) viennent d'être essayées (O. N. F. à Canjuers) et paraissent intéressantes.

### 3.2.6. Les entreprises d'exploitation et leurs moyens

#### a) Nombre d'entreprises

Le nombre d'entreprises ayant déclaré une activité d'exploitation forestière a évolué comme suit :

exclusivement à l'activité bois de feu (Var notamment). Elle est le fait d'entreprises individuelles; outre l'application de la loi de 1986 sur le travail en forêt, elle est sans doute également due à l'augmentation des contrôles sur le travail au noir.

#### b) La SOFOEST

On doit dire un mot d'une entreprise d'exploitation forestière que ses dimensions classent tout à fait

à part des autres: il s'agit de SOFOEST (Société forestière de l'Est) filiale du groupe LA ROCHETTE dont fait partie l'usine de TARASCON, où elle a également son siège.

Cette société, qui a pour finalité d'apporter en direct une partie de l'approvisionnement de cette usine, couvre un vaste territoire, du Centre jusqu'au Languedoc-Roussillon, en passant par Franche-Comté, Bourgogne, Auvergne, Rhône-Alpes. La Région PACA relève de l'agence de DIGNE.

Sans violer le secret statistique, on peut indiquer que l'effectif salarié total (bûcherons, conducteurs d'engins) dépasse la centaine de personnes, mais il est plus difficile d'indiquer ceux qui interviennent régulièrement dans la région.

Par ses dimensions, son encadrement, SOFOEST est capable de proposer des réponses aux problèmes que rencontre l'exploitation forestière, notamment dans les domaines:

- des techniques d'exploitation, du matériel, etc. (en liaison en particulier avec l'AFOCEL).
- de la formation des salariés et des sous-traitants (projet européen LEONARDO),
- de l'environnement, grâce notamment à un plan environnement-entreprise (P.E.E.) dans une démarche de qualification ISO 14001,

- des réflexions plus générales sur l'écocertification des bois,

La fonction de centrale d'achats de l'usine, que gérait encore récemment la SOFOEST, en a été détachée, un service d'achat étant créé à l'usine tandis que SOFOEST se consacre exclusivement à l'exploitation. Le service d'achat devient donc le correspondant direct des nombreux exploitants avec lesquels traite l'usine.

On peut mentionner ici une autre filiale du groupe LA ROCHETTE, la société R.B.M. (Ramassage des Bois du Midi) domiciliée également à TARASCON, qui est spécialisée dans l'approvisionnement de produits non-papetiers (délignures et plaquettes non écorcées, sciures, écorces, déchets de bois) pour les panneaux, le compost, l'énergie, etc.

### c) Le matériel

Pour ce qui concerne le matériel des entreprises d'exploitation forestière, la dernière enquête (réalisée par le S.R.F.B.) remonte à 1993. 143 entreprises y avaient répondu, soit 35 % seulement, mais représentant 80 % du bois d'œuvre et 90 % du bois d'industrie (seulement 35 % du bois de feu, mais c'est là que se rencontrent les entreprises unipersonnelles).

Ancienneté		- 5 ans	5 à 10 ans	+ 10 ans	Total	
Chenillards	- 100 CV	11	16	31	58	68
	+ 100 CV	3	2	5	10	
Tracteurs agricoles à châssis rigide	- 100 CV	3	5	24	32	54
	+ 100 CV	5	3	14	22	
Tracteurs agricoles à châssis articulé	- 100 CV	0	0	9	9	16
	+ 100 CV	0	6	1	7	
Tracteurs autoporteurs 4 x 4 ou 6 x 6	20 % < 100 CV 80 % > 100 CV	~ 5	0	~ 15	~ 20	
Tracteurs débusqueurs	- 100 CV	1	2	7	10	25
	+ 100 CV	4	2	9	15	
Grumiers		10	24	12	46	
Camions		21	27	86	134	
Remorques forestières		12	~ 13	~ 12	37	
Grues hydrauliques	< 8 tonnes				38	64
	> 8 tonnes				26	

Cette enquête a montré qu'entre 1989 et 1993 les entreprises d'exploitation forestière avaient largement renouvelé ou élargi leur parc de matériel, mais, pour plus de 50 %, avec des engins d'occasion. Un certain suréquipement régional par rapport au

volume exploité déclaré apparaissait, ceci étant dû au grand nombre de petites et moyennes entreprises. La décision fut prise alors par le S.R.F.B. de ne financer que du matériel neuf.



Photo J. Laurent

À noter qu'il n'existe pas d'abatteuse (tête d'abattage sur machine auto-motrice) en PACA; seules quelques démonstrations ont eu lieu, sur des terrains appropriés.

### d) Le statut des exploitants forestiers

Il faut noter que la grande majorité des exploitants forestiers sont acheteurs de coupes (titulaires de la carte d'exploitant, loi du 13 août 1940) avec un statut de négociant (cotisation à l'Urssaf.).

Peu interviennent comme prestataire de services, avec le statut d'E.T.F. (Entreprise de travaux forestiers) issu de la loi du 4.12.1985 et de son décret du 6.08.1986 ayant institué l'attestation de levée de présomption de salariat (statut agricole, affiliation à la M.S.A.).

En région PACA, on continue à privilégier le salariat dans l'exploitation forestière.

### 3.2.7. Les exportations de bois d'œuvre

La proximité de l'Italie, pays à industrie du bois dynamique mais disposant de ressources faibles, et les liens personnels conservés par de nombreux exploitants forestiers au-delà des Alpes conduisent à un flux non négligeable d'exportation de grumes résineuses vers ce pays, en provenance principalement des deux départements alpins. Cf. chiffres fournis par l'enquête annuelle.

	04	05	06	13	83	84	PACA
1992	11 391	25 032	5 574	605	1 270	618	44 490
1993	27 764	31 164	11 265	100	615	4 716	75 624
1994 (1)	53 397	33 615	8 080	258	443	1 741	101 574
1995	29 439	32 087	11 439	350	300	500	74 115
1996	28 043	32 974	13 645	150	3 556	287	78 655
Total 1992-1996	150 034	154 872	50 003	1 463	6 184	7 862	370 418

Volumes bois d'œuvre exportés hors de la région (m<sup>3</sup>)

(1) année marquée par des chablis en montagne, dus à de la neige lourde.

Ces chiffres sont assez réguliers, si l'on fait abstraction des chablis de 1994. La moyenne est de l'ordre de 74 000 m<sup>3</sup> exportés dont 31 000 des Alpes-de-Haute-Provence, 30 000 des Hautes-Alpes, 10 000 des Alpes-

Maritimes, le reste étant très faible.

Le point de passage principal est le col de Larche, sur l'axe entre BARCELONNETTE et CONI (CUNEO).

Photo L. M. Duhon



## 3.3. La transformation

### 3.3.1. Transformation du bois d'œuvre : le sciage (et le déroulage)

hormis l'équarrissage (façonnage manuel sommaire de poutres ou autres pièces), la destination du bois d'œuvre est le sciage et accessoirement le déroulage (évoqué en e).

#### a) Structuration des scieries

Les nombres d'entreprises avec leur évolution récente sont donnés par le tableau ci-dessous :

	04	05	06	13	83	84	PACA
1987	16	22	18	9	6	9	80
1991	14	24	16	6	9	10	79
1993	11	22	15	5	9	9	71
1996	11	20	14	3	6	10	64

À noter que les scieries sont presque exclusivement des scieries de résineux, il n'existe pas (et pour cause) de scierie spécialisée dans le feuillu indigène. Une double répartition existe : près des lieux de consommation (petites scieries à façon) donc près du littoral ou du sillon rhodanien ; près des lieux de production, donc en zone de montagne, les scieries

des Alpes-Maritimes cumulant ces deux facteurs de localisation.

Toutefois la plupart de ces scieries sont de petite taille. L'agrégation au niveau régional (pour respecter le secret statistique) des nombres par catégorie (selon volume produit, en m<sup>3</sup>) montre une sensible évolution « vers le haut » :

	1 à 500	501 à 1000	1001 à 2000	2001 à 3000	3001 à 4000	4001 à 5000	+ 5000	TOTAL
1993	40	7	9	8	5	2	0	71
1997	35	11	6	4	8	2	2	69

#### b) Évolution et prévisions

– Bilan régional des fermetures (F) et créations (C) 1987 – 1997 :

Départ	< 1000 m <sup>3</sup>		1 000 à 3 000 m <sup>3</sup>		> 3 000 m <sup>3</sup>		TOTAL	
	F	C	F	C	F	C	F	C
04	-2	1	-4		-1	-1	-7	2
05	-3		-1	1	0		-4	1
06	-3		-2	1			-5	1
13	-2		-1		-1		-4	
83	-1	1	-1		-1		-3	1
84	0	1	0		0		0	1
Total F et C	-11	3	-9	2	-3	1	-23	6
Bilan	- 8		- 7		- 2		- 17	

– Retraites, changements d'activité, arrêts prévisibles de 1997 à 2007.

Départements	Volume scié (en m <sup>3</sup> s)					Nature
	< 500	500 à 1000	1 500 à 3 000	> 3 000	Total	
04	7	1	2		10	8 retraites 2e transformation dépôt de bilan
05			1	1	2	
06			1		1	
13	1	1			2	retraites
83	2 + (1)	(1)			2 + 4	Négoce retraites
84	4				4	retraites
TOTAL	14 à 15	2 à 3	4	1	20 à 22	

(sources : Techniciens S.R.F.B., entretiens avec les scieurs).

Par le jeu des départs en retraite sans successeur et sans reprenneur, avec 2 dépôts de bilan effectifs en 1997 et quelques changements d'activité prévus, la

région perdra probablement 20 à 22 unités de sciage avant 2007.

### c) Les moyens des scieries

• L'emploi est connu par l'enquête annuelle; l'embauche de saisonniers complique un peu le tableau:

on a ramené les heures de salariés permanents à un équivalent temps plein agrégé au niveau régional (sachant qu'ils sont déclarés presque exclusivement dans les Hautes-Alpes et le Vaucluse).

Emplois en scieries	04	05	06	13	83	84	Total	Saisonniers (équivalent)
Non salariés	9	8	0	0	2	4	23	2,8
Salariés	87	96	100	85	39	66	473	31,0
dont:								
Exploitation	6	7	12	0	3	4	32	3,3
Sciage	43	45	64	7	12	16	187	4,0
Rabot-ponçage.	17	2	1	0	1	3	24	0
Autres travaux du bois	6	23	13	71	13	20	146	23,5
Autres	15	19	10	7	10	23	84	0

• Le matériel a fait l'objet, comme pour celui des exploitants forestiers, d'une enquête du

S.R.F.B. en 1993, dont les résultats se résument ainsi :

Âge	- 5 ans	5 à 10 ans	10 à 20 ans	+ 20 ans	TOTAL
Scies de tête	7	19	21	15	62
Scies de reprise	1	7	14	12	34
Délicieuses	2	9	21	9	41

On observe qu'en 1993, une grande partie du matériel était ancien. En outre la comparaison entre la capacité nominale des scies et les volumes sciés faisait apparaître qu'à cette date 55 % seulement de la capacité était utilisée.

À signaler une écorceuse collective, créée pour satisfaire les besoins de quatre scieurs des Alpes-Maritimes, sous le statut SARL (Société VALORBOIS à CASTAGNIERS).

Il existe peu de séchoirs, et ils sont de petite taille.

### d) La production des scieries

On mentionnera rapidement les sciages tropicaux, qui ne sont plus produits en petite quantité que dans le Vaucluse, après la cessation totale de

cette activité liée autrefois au port de Marseille. L'importation des bois tropicaux s'est en effet déplacée sur le port de Sète, probablement moins cher. (L'incorporation à l'activité sciage de celle, qui s'est effondrée, des sciages tropicaux, donnerait une vision faussée des choses). La courbe est donnée dans l'annexe 23.

Pour ce qui est des sciages « tempérés », les tendances sont les suivantes entre 1984 et 1994:

1°) selon les départements:

Les départements alpins assurent la plus grosse partie de la production, utilisée principalement dans la construction.

	04	05	06	13	83	84	TOTAL
1984	21	20	27	7	6	6	87
1994	14	21	23	4	5	8	75
1997	18	23	25	3	6	8	83

(volumes arrondis en milliers de m<sup>3</sup>)

2°) selon les essences:

	Feuillus	Sapin Epicéa	Pin Sylvestre	Méleze	Pin Maritime	Autres résineux	TOTAL
1984	4	40	18	8	2	15	87
1994	3	41	10	5	4	12	75
1997	6	47	7	7	4	12	83

(volumes arrondis en milliers de m<sup>3</sup>)

La croissance légère en sapin-épicéa pourrait marquer un recentrage des scieries concernées sur leur production principale au détriment de productions secondaires telles que charpente, coffrage et palette en pin.

La forte diminution en Pin sylvestre pourrait révéler la désaffection des scieries de palette et coffrage pour les pins locaux, voire une reconversion en unités de montage uniquement.

#### e) Le déroulage

Cette activité n'entre pas dans le champ de compétence du ministère de l'Agriculture, mais dans celui de l'Industrie ; les statistiques ne sont pas recueillies par la DRAF. Certaines entreprises assurent seulement le montage, mais il existe des dérouleurs intégrés à cette activité d'emballage (cagettes, plateaux pour fruits et légumes), à proximité des lieux de production : vallée du Rhône, Comtat.

La région compte 16 entreprises de fabrication d'emballages légers en bois concentrées dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse; elle est aussi la première région en France (total national : 60 entreprises).

Trois entreprises viennent récemment de se regrouper pour constituer une unité capable de couvrir 50 % des besoins du marché régional, et se rééquilibrant par rapport à l'entreprise locale précédemment leader du marché.

Toutefois cette industrie utilise actuellement très peu de bois locaux, s'approvisionnant plutôt en peuplier et hêtre pour le déroulage, planchettes de pin (maritime) du Sud-Ouest ou de l'étranger (Portugal, Roumanie...), les carrelés d'angle (en pin) venant du Massif Central.

### 3.3.2. Transformation du bois d'industrie

#### a) La pâte à papier

L'essentiel du bois d'industrie produit dans la région est utilisé par l'usine de pâte à papier de TARASCON.

Installée à l'origine sur ce site fluvio-portuaire pour recevoir l'alfa d'Afrique du Nord, l'usine a été complètement réaménagée et a redémarré en mai 1981, en vue de consommer entre 1 et 1,2 million de tonnes de bois par an, (bois ronds ou plaquettes) pour une capacité de production de pâte de l'ordre de 280 000 tonnes (le ratio étant grosso modo de 4,3 tonnes de bois pour une tonne de pâte).

Dépendant du groupe « La Rochette », (dernier groupe sous contrôle français), restructurée pour former une société « Cellu-Rhône », cette usine est à la fois la seule en zone méditerranéenne française, et une des cinq plus grosses (supérieures à 250 000 tonnes de pâte par an) de France. Elle pro-



Photo M. Boyac

duit une pâte kraft blanchie de bois résineux (procédé au sulfate) fournissant ensuite des papiers impression écriture haut de gamme.

La qualité du produit est attestée par la certification ISO 9 002 de l'usine.

Quelques jours dans l'année, une production de pâte d'eucalyptus est réalisée.

Les effectifs sur le site sont actuellement d'environ 280 salariés (après, comme toutes les industries, des réductions pour gains de productivité).

L'approvisionnement se répartit grosso modo entre 70 % de bois rond et 30 % de plaquettes (sous-produits de scieries) et est réalisé directement par la Direction des achats bois de l'usine

Il est important, pour la filière bois régionale, de noter :

1) que le coût du bois (transport, stockage, maintenance inclus) représente 60 % du coût de la pâte, hors coût des capitaux,

2) que pour cette raison la politique de l'usine est à l'augmentation de l'approvisionnement venant des départements les plus proches, ce qui concerne tous les départements de PACA sauf, à l'heure actuelle, les Alpes-Maritimes. Les bois en provenance de PACA sont passés de 144 000 tonnes en 1991 à plus de 200 000 actuellement, avec pour objectif de passer à 250 000 tonnes, voire plus.

3) que sur un plan général, la rentabilité de la production est directement dépendante des cours de la pâte, qui sont fixés au niveau mondial. Des baisses très sensibles en 1993 et 1996, et dernièrement, en 1998, ont lourdement affecté les résultats des entreprises du secteur.

#### b) Les produits divers

Les bois de mine, autrefois à usage local ou à destination de l'Afrique du Nord ou de l'Égypte, ne sont plus qu'un souvenir.

Les bois de qualité poteaux sont peu nombreux, et il n'existe pas d'unité de traitement (injection, ou pression) régionale (une unité d'imprégnation par le système pression/dépression existe pourtant à FREJUS).

Il n'y a encore pas de fabrication régionale de pan-



Photo J. Laurent

neaux de fibres ou panneaux de particules, même si au moins un projet (panneaux M.D.F. « medium density fiber ») a été mis en avant dans les années quatre-vingt.

### 3.3.3. Le bois énergie

#### a) Le bois en bûches

Il représente l'essentiel de la récolte régionale, issue des taillis de chêne, accessoirement de hêtre. La qualité commercialisée par des exploitants déclarés, n'est qu'une faible part de la quantité du fait :

- de l'auto-exploitation par les propriétaires ou les ayants droit en forêts communales (affouagistes),
- de certaines exploitations non déclarées, bien que des mesures aient été prises pour les combattre et en réduire l'importance.

Le volume exploité en PACA est donc supérieur au volume déclaré. On peut l'estimer autour de 450 000 m<sup>3</sup> (448 000 m<sup>3</sup> selon l'association Alpes-Bois-Energie).

Par ailleurs, le volume consommé est encore supérieur, du fait d'importations d'autres régions de France (Bourgogne, Centre) : estimation A.B.E. : 400 000 m<sup>3</sup> environ.

Le bois en bûches sert presque exclusivement aux besoins domestiques, mais des possibilités de chauf-



Photo L. M. Duhen

fage collectif existent :

- soit chargement manuel (grosses bûches ou rondins, feuillus ou résineux),
- soit chargement automatique (système à « barillets »).

Un des problèmes rencontrés est celui de la fourniture de bois sec, qui apporterait plus de satisfaction aux acheteurs.

À noter que le taux de TVA ne diffère désormais plus selon la « façon » – débit en plus ou moins d'un mètre – mais encore selon l'utilisation – domestique, au sens large, ou commerciale : fourniture de chaleur.

#### b) Les autres formulations

Il s'agit :

- de plaquettes (dimension d'une boîte d'allumettes) qui peuvent être issues de sous-produits d'industrie du bois (« plaquettes blanches ») ou fabriquées en forêt à partir des rémanents de coupe (« plaquettes grises »).
- des copeaux (dimension d'une pièce de monnaie),
- de la sciure (résidu des scieries).

À partir de la sciure peuvent être fabriqués des granulés (qui ont l'avantage d'une excellente fluidité) ou des briquettes (manutention facile, propreté). La production totale de déchets (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> transformation du bois) est, selon l'ADEME, de l'ordre de 80 000 tonnes par an, dont 50 % sont déjà utilisés (chauffage de serres, compostage, pâte, exportation).

Pour l'instant, dans ces domaines, il n'y a encore en PACA que des essais, mais l'exemple d'autres régions indique les possibilités existantes.

#### c) Le charbon de bois

Les meules traditionnelles ne se montent plus que très occasionnellement (parfois dans un contexte de rappel des savoir-faire anciens), et il n'y a plus d'unité de carbonisation fixe.

La région où, sûrement, le barbecue se pratique le plus est donc aussi celle qui doit faire venir d'ailleurs la totalité de sa consommation.

## 3.4. Organisation de la profession

### 3.4.1. Cadre général des actions récentes

#### a) Dans les années soixante-dix

Dans chaque département, un syndicat des exploitants forestiers-scieurs joue son rôle de représentation de la profession dans quelques instances administratives.

Puis un premier mouvement résulte à peu près simultanément :

– des aides financières que l'État commence à apporter, par les crédits du F.F.N. à partir de 1967, puis de la « P.O.A. Bois » (prime d'orientation agricole Bois) sur le budget, de l'intérêt porté par la Région (E.P.R. et son Bureau Méridional, puis Conseil Régional) pour la forêt et la filière bois.

#### b) Dans les années quatre-vingt

La création avec l'appui de la Région du C.I.C.B.L. (Centre Interprofessionnel de Commercialisation du Bois et du Liège) en 1984, réorienté en 1991, traduit cette volonté de dynamiser la profession, de mener à son profit les réflexions indispensables. Un guide régional de la filière bois est édité en 1986. Parmi les idées lancées ensuite par ce C.I.C.B.L., celle d'un appui technique aux scieries, initié en 1990.

L'appui financier de la Communauté européenne dans les programmes P.I.M. (mesure 3.4.) permet d'augmenter les financements.

Toutefois, certaines orientations lancées au niveau national ne trouvent pas à se concrétiser au niveau régional; il en est ainsi de la charte de modernisation des scieries, lancée par une circulaire de 83, mise en chantier en 1983-1984, mais dont le projet n'a pas été mené à son terme en région PACA

#### c) Dans les années quatre-vingt-dix

Ces efforts et réflexions trouveront des financements accrus :

• prise en compte dans le cadre du contrat de plan État/Région 1994-1998 (1999), qui a inscrit pour l'économie du bois 11,50MF (\*) à la charge de l'État, 10 MF à celle de la Région. (dont massif alpin: État: 11,5 Région: 2,2. Ce qui revient à dire que l'État concentre ses crédits contractualisés sur les zones

de montagne, n'accordant que quelques crédits non contractualisés aux zones littorales).

• Prise en compte de la filière bois dans les actions subventionnables par l'Union européenne dans les deux programmes mis en œuvre au titre de l'objectif 5b (zones rurales fragiles) :

• P.D.Z.R. (« plan de développement des zones rurales ») 1989-1993 (dénommé « Lavande »),

– sous-mesure 2.1.2.: exploitation forestière, aide à l'installation de jeunes exploitants,

– mesure 2.2.: transformation du bois: aide à l'appui technique, études: 0,145 MECU sur 0,30,

– mesure 2.3.: transformation du bois: équipement des entreprises de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> transformation: 0,570 MECU sur 3,385,

• P.D.R. (« plan de développement rural ») 1994 – 1999 (dénommé « Européen »),

– mesure 1.2: valorisation de la filière forêt-bois, sous-mesure 1.2.1.: animation et assistance technique: 0,9 MECU sur 2,250,

sous-mesure 1.2.2. aide à l'exploitation forestière: 0,3 MECU sur 1,500,

– mesure 1.5.: assistance technique et équipement des scieries et entreprises de seconde transformation du bois: 0,6 MECU sur 2,5.

En règle générale les fonds européens utilisés sont le FEOGA pour la mobilisation et l'exploitation, le FEDER pour la scierie.

Pour la réalisation de ces actions, l'administration s'est appuyée :

– pour l'appui technique à l'exploitation et à la scierie (sous-mesure 1.2.2.) sur la Chambre syndicale des exploitants forestiers-scieurs des deux départements 04/05, créée en avril 1992, qui a son siège à SISTERON,

– pour les aides à la mobilisation (sous-mesure 1.2.1.) sur le C.R.P.F. et l'U.R.S.P.F.S.

(points détaillés au § 3.4.2.).

#### d) Le lancement de Compétitivité Plus

Indépendamment de ces programmes régionaux aidés par l'Europe, le ministère de l'Agriculture a engagé par la circulaire du 18 juin 1994 une action nationale importante tendant à « renforcer et consolider les activités d'exploitation forestière » dans un contexte général d'aménagement du territoire. Cette action, appelée « Compétitivité Plus » s'appuie sur des

programmes pilotes triennaux. (1996 – 1998 environ) élaborés au niveau régional.

Cette action pouvant intéresser aussi les départements littoraux, la Chambre syndicale mentionnée ci-dessus ne paraissait pas appropriée comme support du projet. L'interprofession régionale forêt-bois PACA, qui venait d'être créée (assemblée constitutive du 3 mai 1994) a servi de porteur de projet, et elle anime le comité de pilotage de l'opération qui a été retenue en PACA (cf. § 3.4.4.).

#### e) Depuis se sont créées deux interprofessions départementales :

– FIBOIS 05, créé en 1995, qui commence à animer les professionnels, promouvoir le bois (particulièrement le mélèze) dans la construction, etc.

– FIBOIS 06, créé en 1998, dont l'action vient de débiter, dont les premières préoccupations sont la déserte, l'emploi en forêt, l'utilisation du bois par les prescripteurs publics.

### 3.4.2. Les appuis techniques

#### a) La filière « aval »

Les appuis concernant l'aval de la filière (exploitation, transformation) ont été assurés par la Chambre syndicale 04/05, qui avait recruté pour ce faire deux animateurs de niveau ingénieur.

Nombreuses actions: conseil aux entreprises (technique, juridique, fiscal), aide au montage des dossiers de subvention à l'investissement, participation à des instances de concertation, contacts avec le Conseil Régional et d'autres collectivités, etc.

Coût: sur P.D.Z.R.: 2,40MF (financement à 100 %) (moitié pour appui "exploitation", moitié pour appui « scierie »),

– sur P.D.R.: 1,90 MF (financement à 90 %) (un tiers pour appui « exploitation », deux tiers pour appui « scierie »).

– Appui 1997 : 1,10 MF.

#### b) Filière « amont »

Concernant la mobilisation des bois, la maîtrise d'ouvrage des appuis techniques a été assurée par l'Union régionale des syndicats des propriétaires forestiers-sylviculteurs, qui avait embauché pour mobiliser et organiser des ventes groupées jusqu'à dix personnes. Les actions à mener sont lourdes: prospection, contact avec les propriétaires, diagnostic, matérialisation des limites, marquage des coupes, rédaction des appels d'offre, des contrats, suivi de chantiers d'exploitation.

Dans le cadre du P.D.R., le C.R.P.F. a participé à cet appui technique en aidant à la rédaction de P.S.G. et à la formation de propriétaires.

Coût total (1994 à 1996) :

P.D.Z.R.: 2,40 MF (financement à 100 %)

P.D.R.: 2,60 MF (financement à 90 %).

Les volumes mobilisés ont atteint 86 000 m<sup>3</sup> en 1994, 89 000 en 1995, 78 000 en 1996, avec des taux d'invendus de respectivement: 12 %, 14 %, 20 %.

### 3.4.3. Les actions spécifiques

Ces actions consistent en une action précise, individualisée au niveau de la subvention. Elles ont surtout été prévues dans le P.D.Z.R.

#### a) La D.J.E.F.

À l'instar de la D.J.A. (Dotation Jeunes Agriculteurs), une Dotation Jeune Exploitant Forestier a été créée dans le cadre du P.D.Z.R., en 1991. Elle s'est mise en place à partir de 1993, ses conditions étant :

– être âgé de moins de 35 ans,

– satisfaire des niveaux de diplôme (BEPA ou CAPA, plus de trois ans d'expérience) ou d'ancienneté (5 ans d'expérience),

– être installé en qualité d'exploitant forestier ou ETF depuis moins de deux ans.

L'aide est de 120 000 F repartis entre l'Union européenne (60 000 F), le Conseil Régional (45 000 F) et le Conseil Général concerné (15 000 F.).

En contrepartie est pris un engagement :

– de production (3 000 m<sup>3</sup> en trois ans),

– de suivi d'un stage spécifique de 200 heures.

Ce stage comptabilité-gestion d'entreprise forestière a pour objectif de donner des bases de gestion d'entreprise aux jeunes exploitants

Huit personnes, sur quinze inscrites, ont suivi l'ensemble de la formation en 1995. Coût: 80 000 F (subvention 100 %).

Stage renouvelé en 1996 pour les bénéficiaires de la D.J.E.F.

En 1998, 11 jeunes ont bénéficié de cette D.J.E.F.

#### b) La cellule diagnostic

Une étude de 1992 a permis de définir, en 1993, le concept de « cellule diagnostic ».

S'appliquant aux entreprises d'exploitation forestière, le principe était de faire réaliser un constat sur des entreprises volontaires :

– réalisé par une équipe de trois personnes: un formateur du Centre Forestier, un spécialiste en organisation de chantier de l'AFOCEL, un exploitant, (seule la SOFOEST a été en mesure de mettre à disposition un de ses salariés),

– ayant pour finalité d'améliorer les performances donc de faire ressortir les gisements de productivité accessibles moyennant une meilleure organisation du travail, donc éventuellement une meilleure formation.

(\*)chiffre ramené par l'avenant du 7 janvier 1998 à 10,40 MF, au profit des actions de protection et valorisation de la forêt.



Photo J. Laurent

Un diagnostic complet durait de trois mois à un an. Au total six diagnostics d'entreprises ont été réalisés (deux exploitants forestiers, quatre entreprises de travaux forestiers) et six diagnostics de coupes pour les gestionnaires (2 : O.N.F., quatre : forêt privée). Des gisements de progrès ont été mis en lumière :

- gains de productivité potentiels de 30 à 100 %,
- réduction possible des coûts techniques de 15 à 40 %,

améliorer et mieux penser la desserte secondaire, adapter le marquage des coupes, la taille des lots. Coût total : 670 000 F, dont 450 000 F de subventions.

#### c) La base de données

L'objectif est de disposer de barèmes de productivité dans les Alpes-du-Sud, en vue notamment de disposer d'une base de négociation pour un éventuel financement d'éclaircies déficitaires, ou pour des contrats d'approvisionnement.

Il s'agissait d'une action lourde, dont l'objectif n'est peut-être pas apparu assez clairement aux yeux des professionnels.

Toutefois les résultats (analyse de 5 chantiers de bûcheronnage et 3 chantiers de débusquage, par l' AFOCEL/ARMEF) sont acquis. Coût : 530 000 F, dont subvention : 280 000 F

Une étude semblable, mais portant sur d'autres par-

celles avait été conduite en 1992 par le Centre forestier de la Bastide des Jourdans.

#### d) « Presci » ou « précision de sciages »

On proposait aux scieurs d'accroître précision et vitesse de sciage, après intervention en entreprise pendant 3 à 5 jours d'un spécialiste, ceci débouchant sur une formation du personnel.

Cette action a aussi servi à étudier la préparation à la mise aux normes de sécurité imposée entre temps par l'État.

Coût : 160 000 F, dont subvention : 120 000 F.

#### e) Études Mélèze

L'intérêt et la spécificité du mélèze ayant été démontrés, la nécessité de mieux le connaître est apparue et a conduit à la commande d'études :

- étude marketing des produits réalisés à partir du mélèze choix 2,
- le marché des pieux de bouchots,
- les tuiles en mélèze fendu,
- industrialisation de la fabrication de la tuile en mélèze,
- rapport d'étude sur l'utilisation du mélèze choix 2, dans la construction,
- tests comparatifs de résistance du mélèze aux champignons lignivores.

En outre a été réalisée une plaquette de promotion du mélèze.

Les études apportent des résultats qui montrent des pistes pour :

- des produits à créer ou à promouvoir : avivés, rabotés, traditionnels, bois ronds ou coniques, composants creux ou sandwich, kits et systèmes constructifs,
- la promotion, qui devrait porter d'abord sur les Alpes, et sur les produits les plus demandés : avivés standards, bandeau rainuré de couverture, plancher, bardage,
- des procédés à essayer, de fabrication (fabrication mixte sciage et fendage pour la tuile) ou d'assemblage (désolidariser la structure porteuse de la charge).

Le C.A.U.E. des Hautes-Alpes appuie, au titre de l'intégration des bâtiments dans le paysage local, l'usage du bois dans la construction.

Indépendamment de ces études, et postérieurement, une procédure de classification du mélèze au titre de la norme Afnor NFB 52001, pour servir ensuite dans les Eurocodes, a été engagée à l'initiative de l'association FIBOIS 05 relayée par l'Union Régionale des Communes Forestières et par la D.D.A.F. 05. Financée par l'Europe (FEOGA), le Conseil Régional, l'État, elle est confiée au C.T.B.A. qui apporte un autofinancement de 50 % (coût total : 1,50 MF); elle nécessitera des mesures portant sur plusieurs milliers d'échantillons en dimension d'emploi (1200 avivés en 50 x 150, longueur 3 mètres).

#### f) Actions diverses

On peut citer, sans ordre :

- 1) d'abord des études :
  - une étude confiée au C.T.B.A. sur les caractéristiques mécaniques du Pin sylvestre régional (1997),
  - des études régionales de nature économique : enquête sur le négoce des bois à usage matériau – en région PACA – le marché régional des sciages, (DRAF – Université AIX – MARSEILLE II – novembre 1992).

stratégie de relance de la filière bois PACA (SEMADER – Conseil Régional – mars 1993).

sans compter quelques études plus localisées :

- Hautes-Alpes (arrondissement de Briançon) (Sous préfecture – CCI – janvier 1993),
- Alpes-Maritimes : ressource en bois utilisable (Conseil Général O.N.F. 1991).

2) ensuite la réalisation de parcs à bois, destinés à rassembler des bois abattus, à les trier et à proposer ainsi des lots plus attractifs.

Ceux-ci ont été créés par l'O.N.F. dans les Hautes-Alpes à VEYNES à l'ouest (District des Deux Buëch) et à EYGLIERS (vers GUILLESTRE) à l'est; il s'agit d'aires de stockage aménagées.

3) De nature différente, un projet de parc de tri a été étudié : ce projet de plus grande ampleur, avec notamment une desserte ferroviaire, aurait intéressé les Alpes-de-Haute-Provence.

4) Le C.N.D.B. (comité national pour le développement du bois) qui axe ses efforts sur le développement de l'usage du bois dans la construction, est susceptible d'intervenir en région PACA, et a déjà fait quelques approches dans ce sens.

#### 3.4.4. Compétitivité Plus

Un groupe de réflexion animé par l'Interprofession (cf. § 3.3. d) a travaillé en 1994 puis 1995, pour formuler de nombreuses propositions, examinées au niveau national (avril et mai 1995) et réaménagées; le volet retenu en janvier 1996 est : organisation concertée de la mobilisation des bois.

Il s'agit de réaliser une « massification » de l'offre, puis de la récolte, c'est-à-dire de regrouper la production exploitable de nombreuses propriétés privées pour former des lots offerts dans des conditions spécifiques aux exploitants locaux. Cette tâche est confiée au C.R.P.F. (préparation, contacts avec les propriétaires) et l'Union Régionale, ou désormais la coopérative, pour la mise en marché, le suivi des coupes, etc.

En accompagnement doivent être réalisées des actions de formation des intervenants, tant en vue de rationaliser l'exploitation que d'en assurer au mieux l'impact environnemental.

La totalité de l'opération retenue s'élève à 2 725 000 F, les subventions apportées, exclusivement, par l'État (F.F.N. Budget, F.N.A.D.T.) sont de 1 975 000 F (en pratique 1 967 000 F).

Concrètement trois massifs ont été ou sont en voie d'être couverts par l'opération : Centre Var (« canton de Lorgues »), nord-est Var (« canton de Comps ») et centre-ouest des Alpes Maritimes (Séranon et communes voisines).

### 3.4.5. Technologie du bois : quelques potentialités locales

La recherche en technologie des bois, hormis les études générales que peut faire le C.T.B.A., se concentre pour les bois méditerranéens à MONTPELLIER (C.I.R.A.D. Forêt et Université de MONTPELLIER: laboratoire de mécanique et génie civil). Toutefois quelques possibilités existent en PACA :  
 – École Nationale des Arts et Métiers (ENSAM) Centre d'AIX (qui peut s'appuyer sur le savoir faire « bois » de celui de CLUNY, notamment) : toutes techniques de l'Ingénieur, notamment découpe, réalisation de prototypes, etc. Cette école a initié un partenariat avec les acteurs de la filière, en vue de développer l'utilisation du bois régional.  
 – Université d'AIX-MARSEILLE (Faculté de St Jérôme) : matériel de densitométrie du laboratoire de botanique historique et palynologie.

### 3.4.6. La Mission Bois-Energie Régionale

Elle a été créée par cofinancement entre l'ADEME, le Conseil Régional, l'ARENE (Agence régionale de l'énergie) et la DRAF, pour faire la promotion du chauffage collectif au bois et notamment fournir aux décideurs les éléments techniques de choix. Elle a commencé à fonctionner effectivement à partir de 1996 (recrutement d'un chargé de mission, embauché par l'ARENE).

Une étude sur les chaufferies collectives bois en région PACA, commandée par l'Union Régionale des Communes Forestières, avait été réalisée par ailleurs en 1994.

L'Entente interdépartementale s'intéresse également au problème, y compris sous l'angle de la récupération des produits d'élagage ou de débroussaillage issus de travaux de D.F.C.I.

## 3.5. Une production spécifique : le liège



Photo J. Laurent

### 3.5.1. La ressource

Sur 70000 ha de suberaie française (Corse comprise), dont 48000 ha plus ou moins exploités, le Var en comporte respectivement 33000 ha et 23000 ha, soit près de la moitié.

Ces chiffres sont faibles au niveau mondial, bien que le liège ne soit localisé que dans le bassin méditerranéen occidental : l'aire totale est d'environ 1,7 M.ha (dont près de 60 % dans la péninsule ibérique), la récolte de plus de 300000 tonnes (dont les 3/4 du Portugal et d'Espagne).

### 3.5.2. La récolte

La production n'est pas inventoriée par l'I.F.N, et la récolte ne fait pas l'objet d'une enquête telle que l'E.A.B. pour le bois. On est donc réduit à des évaluations approximatives.

Des efforts de remise en production et de commercialisation ont été faits par une coopérative (COVALIEGE) qui a fonctionné entre 1983 et 1988, qui ont porté la quantité levée de 300 à 1000 tonnes environ. La récolte varoise actuelle serait de 2000 à 2500 tonnes/an (sur une récolte française de 6000 à 8000

tonnes), la production brute économiquement accessible ayant par ailleurs été évaluée entre 3000 et 4000 tonnes.

Des progrès sont par ailleurs à faire dans la formation des leveurs.

### 3.5.3. La transformation

La caractéristique du liège varois est sa croissance lente (récolte tous les 12 ans environ) donnant un liège veiné : le liège bouchonnable y est en faible proportion, mais, par contre, celui qu'on peut tirer est de grande qualité. Son intérêt pour le bouchage des vins supérieurs est donc certain.

Après avoir été l'activité industrielle marquante des villages des Maures et du Centre Var au XIXème et jusque dans les années soixante, l'industrie locale du liège a subi une régression très marquée.

Trois entreprises, employant 30 à 40 personnes, produisent (ou finissent) des bouchons ; une seule fabrique un peu de granulé.

Des projets de développement existent. Une perspective actuelle est de demander à la Commission européenne le bénéfice à la France du plan sectoriel liège dont profitent depuis plusieurs années le

Portugal et l'Espagne, ce qui permettrait de subventionner les investissements des entreprises.

### 3.5.4. Réflexions actuelles sur la subé-riculture

**E**n forêt particulière (majoritaire), les efforts actuels portent sur la protection contre l'incendie et le maintien du potentiel; ils sont menés par l'A.S.L. de gestion de la suberaie varoise, association de gestion au sens de la loi forestière du 4 décembre 1985, c'est-à-dire avec mise en commun des ressources.

En forêts publiques, l'O.N.F. mène des efforts comparables.

O.N.F. et C.R.P.F. se penchent également sur la question de la régénération du chêne liège: les problèmes du mode de régénération (semis ou plantation), de la gestion des suberaies, notamment en symbiose ou non avec le Pin maritime et les questions sanitaires connexes, sont en effet très mal résolus à l'heure actuelle.

Une plantation comparative (échantillon représentatif des provenances de l'ensemble de l'aire) a été mise en place dans les Maures en 1997 dans le cadre d'une Action Concertée Européenne (INRA, O.N.F., I.M.L.).

### 3.5.5. Autres réflexions

**L'**Institut méditerranéen du liège (I.M.L.), compétent pour l'ensemble de la suberaie française, a été créé en 1992 sous forme associative et a son siège à VIVES dans les Pyrénées Orientales.

Quelques études récentes ont manifesté l'intérêt en faveur du liège:



Photo Ph. Richard

– mémoire ENITEF de 1988 M. Ph. RICHARD sur les facteurs explicatifs de la croissance du chêne liège dans le Var

– modification ou conception d'écorceuses à liège (lycée technique des Eucalyptus à NICE – 1994.



Photo Syndicat mixte de valorisation forestière